

Reglement trail du bois d'Anglars

2025

Nous vous proposons de venir découvrir la commune de d'Anglars Juillac et ses alentours le 9 mars 2025 par le biais du trail.

A l'ordre du jour : 3 parcours trail

- Un trail de 13 km et un trail de 20 km et un trail de 30km

- Départ du trail 13 km a 11h00

- Départ du trail 20 km a 10h00

-Départ du trail 30 km a 9h

- Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site : <https://chronostart.com> (paiement par CB) ainsi que sur place le jour même.

- Le retrait des dossards se fera le jour de la course à partir de 8h00 a l'espace appia.

- Les courses sont ouverte à partir de la catégorie Cadet pour le 12km et ouverte à la catégorie JUNIOR pour le 20km et 30km

- Lors de l'inscription pour la course nature, il sera indispensable d'être titulaire d'une licence FFA ou agréé FFA en cours de validité. Pour tous les autres, un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an sera demandé.

- Les coureurs mineurs devront en plus présenter une autorisation parentale.

- Les participants s'engagent par leur signature sur le bulletin d'inscription, avoir pris connaissance des difficultés de la course et être capable de gérer leur effort, de respecter le règlement, leur sécurité et celle d'autrui.

- Les routes seront ouvertes à la circulation et vous devrez respecter le code de la route.

- Le dossard de chaque participant devra être lisible et attaché devant.

-Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la course si elle le juge nécessaire pour la santé ou la sécurité des coureurs et organisateurs.

- Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.

- L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

- L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel.

- L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve,

- Les ravitaillements sur les parcours et après la course.

- Chaque concurrent a pris connaissance également du descriptif sommaire et schématique du parcours (distance, dénivelés positifs et négatifs), de la difficulté physique, de la durée estimée, du niveau technique et des compétences indispensables à posséder.

- Matériel (Obligatoire) : À tout moment du parcours, et en fonction de l'épreuve choisie, chaque concurrent doit être en possession du matériel obligatoire suivant :

- 1 tenue adaptée aux conditions de la course

- 1 réserve d'eau

- Toute modification du règlement sera annoncée avant le départ.

Coordonnées des personnes à joindre pour toutes demandes ou informations :

- Bony Theo 0688993638

-Relhier Romain 0689861408

Bonne course